



Genève, le 6 mars 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

COVID-19: informations générales et rappel des bons comportements

Se protéger, c'est aussi protéger les autres

Ligne verte COVID-19: nouveaux horaires

Le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) adapte les horaires de la ligne verte COVID-19 aux besoins de la population. Désormais, cette ligne téléphonique gratuite, le **0800 909 400**, répondra aux appels de la population, de **9 heures à 21 heures**, dès le samedi 7 mars. Elle est atteignable 7 jours sur 7. Ouverte le vendredi 28 février, ses opérateurs ont déjà renseigné les habitants du canton en moyenne plus de 300 fois par jour.

Personnes vulnérables, privilégier les outils informatiques pour communiquer

Les personnes qui risquent le plus de développer des symptômes graves de la maladie sont principalement:

- les personnes âgées de 65 ans et plus;
- les personnes atteintes d'une hypertension artérielle ou d'une maladie chronique (cancer, diabète, maladie cardiovasculaire ou respiratoire) ainsi que celles qui suivent une thérapie pouvant affaiblir leur système immunitaire.

Les autorités cantonales en appellent à la responsabilité de chacun pour préserver cette population plus sensible aux effets du COVID-19. En revanche, pour la grande majorité de la population, ce virus s'apparente à une grippe légère et ne présente aucun risque pour la santé.

Outre le respect rigoureux des bons comportements suivants pour lutter contre la transmission et la diffusion du COVID-19:

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant pour les mains;
- tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude et jeter les mouchoirs usagés dans une poubelle fermée;
- éviter les poignées de mains et les accolades;
- rester à domicile en cas de difficultés respiratoires, de toux et de fièvre; si vous avez besoin d'une aide médicale, contacter – par téléphone – un médecin ou une institution de santé pour déterminer si une consultation est nécessaire avant d'aller chez le médecin ou aux urgences,

les autorités cantonales recommandent également de respecter le principe de l'éloignement social. Si vous présentez des symptômes respiratoires, il est proposé de privilégier les appels vidéos tels que Face Time, WhatsApp ou Skype pour correspondre avec cette population sensible et éviter ainsi tout risque de transmission du virus.

Les enfants et le COVID-19

Les enfants présentant de la fièvre et rencontrant des difficultés respiratoires doivent faire l'objet d'une attention particulière et rester consignés à domicile. Le test de dépistage n'est en aucun cas requis mais il peut être prescrit par le médecin. Une consultation téléphonique avec un médecin ou une institution de santé est envisageable. Les études l'attestent: les populations les plus jeunes résistent de manière particulièrement efficace aux effets du COVID-19. Les consignes élémentaires de protection restent toutefois applicables en tout temps.

Manifestations de moins de 1000 personnes

Les autorités cantonales rappellent aux organisateurs d'événements que les manifestations de moins de 1000 personnes ne sont pas interdites et ne requièrent pas d'autorisation des autorités sanitaires (service du médecin cantonal, au sein de la direction générale de la santé). La décision de maintien d'un événement public est de la seule responsabilité de son organisateur, qui doit évaluer la possibilité de son report. Les autorités sanitaires se tiennent à la disposition des organisateurs pour toute question en lien avec le COVID-19 (manifestations-ASU@etat.ge.ch). Les [recommandations](#) pour les organisateurs qui maintiennent leur événement sont disponibles sur le site www.ge.ch/lc/covid19.

Matériel d'information disponible

Afin de diffuser très largement les informations susceptibles d'éviter, voire d'enrayer une très large propagation du virus, nous rappelons qu'une [vidéo](#) et des [visuels](#) sont à disposition des médias pour publication sur leur sites Internet.

Pour toute information complémentaire:

- *pour le public: ligne verte COVID-19, T. 0800 909 400*
- *pour les médias uniquement: ligne infos médias COVID-19, T. 022 546 05 05.*